

Rennes, le 11 Mars 2011.

Mr le Préfet
Préfecture de Bretagne
3 Avenue de la préfecture
35026 RENNES CEDEX 9

Monsieur le préfet,

Vous avez été destinataire en date du 19 Janvier 2011 d'un accord paritaire sur l'ouverture des commerces le dimanche validé par l'intégralité des syndicats représentatifs de salariés et d'employeurs du pays de Rennes.

Les signataires souhaitaient que vous transposiez cet accord par un arrêté préfectoral tel que votre homologue de la Haute-Garonne l'a fait pour les mêmes dispositions.

A ce jour, cette sollicitation n'a pas reçu de votre part l'attention que les salariés et employeurs pouvaient en attendre. L'engagement que chacun d'entre nous a pu mettre dans un dialogue social constructif se heurte depuis aux freins mis par votre préfecture sur ce dossier. Cela nous interroge sur l'intérêt que vous portez à la négociation ainsi qu'au devenir des salariés et artisans victimes du dénie de quelques employeurs du secteur du commerce alimentaire. C'est l'avenir du commerce de proximité qui se joue également autour de cet accord.

Les opérations pour faire entendre raison à ces employeurs ont été suspendues par les salariés et les élus locaux au terme de cet accord pensant à juste titre que vous promulgueriez très rapidement votre arrêté. Mais depuis, vous n'avez eu de cesse de prolonger les consultations auprès d'autres instances tel que l'association des maires d'Ille et vilaine et le CESER. Or ces 2 instances vous ont soit confirmé leur soutien à notre accord ou vous ont fait part qu'ils n'avaient pas de jugement à apporter sur un accord de cette nature.

Je vous précise également que bien d'autres dossiers sont en cours de discussion et que nos adhérents ainsi que certaines associations s'interrogent sur l'utilité de négociations dans ce contexte.

Croyez bien que notre détermination sur ce dossier ne s'est pas émoussée par les lenteurs administratives ou idéologiques et que le fatalisme de la déréglementation que certains essaient de faire entrer dans les consciences se heurtera à la mobilisation des salariés du commerce.

Nous espérons donc que vous ne donnerez pas plus longtemps crédit aux détracteurs du dialogue social et que l'issue de cette négociation présagera d'une volonté affichée de promouvoir la négociation.

C'est pourquoi nous vous demandons de valider votre arrêté préfectoral le plus rapidement possible.

Dans l'attente d'avoir des réponses positives à apporter à nos adhérents, aux petits commerçants et aux citoyens en attente de votre arrêté, recevez, Monsieur le préfet, nos respectueuses salutations.

Pour l'Union Départementale CGT 35
Monsieur MOREL Loïc
Secrétaire général

Pour le collectif Commerce CGT 35
Monsieur FOURE Eric
Animateur